

Lettre d'information



Le Référent COVID-19

QU'EST-CE QU'UN RÉFÉRENT COVID-19 ?

Le référent COVID-19 est un agent chargé de s'assurer de la mise en œuvre des mesures définies et de l'information des agents.

La désignation d'un agent référent Covid-19 est encouragée mais non-obligatoire. Ce peut être l'Assistant/Conseiller de Prévention, l'autorité territoriale, ou tout agent de la collectivité.

- Il est en charge de la sécurité sanitaire des agents, bien que la responsabilité engagée soit celle de l'employeur.
- Il doit veiller au respect des gestes barrière au travail et des protocoles mis en place au sein de la collectivité. Il sensibilise les agents de la collectivité sur ces règles sanitaires.
<https://88.cdgplus.fr/la-sante-et-la-prevention/hygiene-secu/coronavirus-et-prevention-2/>
- Il est l'interlocuteur privilégié des agents sur les thématiques sanitaires, en coopération avec les ressources humaines, les membres du CHSCT, le service de médecine préventive.
- Dans le cas où un agent de la collectivité serait atteint par la COVID-19, il participe à la recherche des cas contact.

DOIT-IL ETRE NOMMÉ ?

Bien qu'il ne doive pas faire l'objet d'un arrêté de nomination, ou d'un autre formalisme imposé permettant sa prise de fonctions, il est préférable que ce titre soit cadré et défini formellement. Le PRA peut être l'emplacement adapté pour cadrer cette fonction, et nommer la personne chargée de cette dernière.

DOIT-IL ETRE FORMÉ ?

De nombreux organismes proposent des formations, en présentiel ou en e-learning, permettant d'acquérir les connaissances suffisantes pour mener à bien les missions listées ci-dessus.

Là aussi, cette formation est vivement recommandée mais non obligatoire.

L'OPPBTB a créé un support d'autoformation en ligne, disponible sur le lien suivant :
<https://www.preventionbtp.fr/Formation/Formation-professionnelle-continue/Referent-COVID-19>

Le service Prévention Hygiène et Sécurité du CDG reste à votre disposition pour toute autre information.



SERVICE PRÉVENTION HYGIÈNE SÉCURITÉ

Téléphone : 03 29 35 77 21

E-mail : prevention@cdg88.fr

Site web : www.88.cdgplus.fr — Responsable : Céline KELLER

Chargés d'inspection : Céline KELLER / Quentin LABRUYERE

CENTRE DE GESTION DES VOSGES

59 rue Jean Jaurès • 88000 EPINAL